

DELIBERATION

présentée lors de l'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, le Jeudi 22 novembre 2018

« DELIBERATION RELATIVE A LA GRILLE TARIFAIRE 2019 DES SERVICES PARTICULIERS (HORS FORMATION ET EQUIPEMENTS GERES) DE LA CCI HAUTE-SAVOIE »

Contexte

La politique tarifaire mise en place, validée par le Bureau du 14/04/2011 et l'Assemblée Générale du 05/05/2011, prévoit notamment une augmentation annuelle du tarif des prestations.

Le Bureau du 19/04/2012 et l'Assemblée Générale du 03/05/2012 ont validé l'application d'une augmentation calée sur un indice officiel, l'indice INSEE des prix à la consommation, et ainsi d'établir un argumentaire client.

Pour la grille tarifaire 2018, cet indice enregistrait une variation annuelle de + 1,1% ; mais compte tenu des contraintes budgétaires annoncées par le Gouvernement pour 2018, le Bureau du 17/10/2017 et l'Assemblée Générale du 18/01/2018 ont décidé d'appliquer une augmentation de + 2 % des tarifs à l'exception des formalités internationales pour lesquelles une harmonisation tarifaire régionale est imposée.

Compte tenu des nouvelles diminutions budgétaires qui sont prévues pour les CCI d'ici 2022, il conviendra de faire évoluer le modèle économique de la CCI Haute-Savoie et, de ce fait, la tarification des prestations. Des travaux sont en cours conformément à la demande du Bureau de septembre 2018 mais ne sont pas encore aboutis.

La proposition est donc

- De valider une augmentation de tarif de + 2% , arrondi à l'euro supérieur pour la prestation HT, en l'état des prestations actuelles (hors Formation et Equipement Gérés) et du modèle économique et, le cas échéant, de modifier cette grille en temps voulu au cours de l'année 2019

- De valider également une facturation de la prestation CFE (immatriculation, modification radiations RCS y compris article 3 –passage par le Greffe-) jusqu'à présent majoritairement gratuite ; il existait jusqu'à présent une prestation facturée dite « CFE + » optionnelle ; l'idée est de rendre systématique le paiement, compte tenu du positionnement de l'Etat incitant les CCI à facturer et ayant comme objectif de retirer aux CCI la délégation de service public à terme relative aux CFE (2021). Cette logique préparera les clients à utiliser un service payant au sein de la CCI pour à terme le transformer en service dit concurrentiel.

Il est à noter également que les CCI de l'Ain, de la Savoie et de Nord Isère vont suivre au 1^{er} janvier 2019 la même stratégie de facturation des formalités CFE, que les CCI de Lyon Grenoble et Drome pratiquent déjà cette facturation quasi systématique et que les autres CCI d'Auvergne Rhône-Alpes semblent à terme vouloir se rallier à cette position.

.../...

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

Délibération

« L'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, réunie le 22 novembre 2018 à Annecy,

- ➔ après avoir entendu l'exposé de son Président Guy METRAL concernant l'élaboration des tarifs 2019,
- ➔ après avoir pris connaissance de la grille tarifaire proposée,
- ➔ étant entendu que cette grille tarifaire
 - porte sur les prestations des services particuliers (hors Formation et Equipements Gérés),
 - annule et remplace tous les tarifs validés précédemment
- ➔ décide de :
 - valider une augmentation des tarifs 2019 de 2 %
 - valider la facturation des formalités CFE (immatriculation, modification, radiation RCS) à hauteur de 60 € net de TVA
 - valider les tarifs 2019 des prestations des Départements Appui aux Entreprises et Economie et Développement Local,
 - mettre en œuvre cette grille tarifaire au 1^{er} janvier 2019. »

Résultats du vote

Quorum : 20

Nombre de membres : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 22

BUCHHOLZER Jean-François, CECCON Christophe, COLLARD DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, FERIGO André, FRANQUET Evelyne, GAUD Yves-Edouard, GIRAUD David Alexandre, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MAYBON Valérie, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de refus de vote : 0

Le Secrétaire
Thierry DETURCHE



Le Président
Guy METRAL

